

LES FORMATIONS D'ÉTAT

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT AAN

Pour titulaire du BF2

Objectifs: Acquisition des compétences professionnelles indispensables au métier de Maître Nageur Sauveteur

DATES DE LA FORMATION :

du 12 septembre 2020 au 19 décembre 2020

CONTENU DE LA FORMATION :

Règlementation – Hygiène des piscines – Mise à jour des connaissances en natation – Aquagym – Nagez
Forme Bien Etre – réalisation des gestes de sauvetage et secourisme

Durée de la formation :

84h en centre – 105h en structure

Prérequis :

Avoir 18 ans – Être titulaire du BNSSA à jour de formation continue – Être à jour de formation continue du PSE1 – Être titulaire du BF2 (ou supérieur) à jour de formation continue

Certifications :

Examen final

Effectif minimal :

8

Coût :

Frais pédagogiques : 1513,68 euros

Frais de dossier : 20 euros

Coordonnateur de la formation : [Romuald MANGEONJEAN](#)

[Inscription en ligne](#) (date limite 29 juillet 2020)

Renseignements :

ERFAN 03 26 70 58 59 / erfan@lge-natation.fr

BPJEPS AAN



Dispense des UC 1-3-4
Brevet Fédéral 3^{ème} degré



LES FORMATIONS D'ÉTAT

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT AAN

Pour titulaire du BF2

DATES ET LIEUX DE FORMATION

29 août 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports et Piscine du Lido)
12 septembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports)
19 et 20 septembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports)
26 septembre 2020	SARREGUEMINES (Piscine)
3 et 4 octobre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports et Piscine du Lido)
10 octobre 2020	SARREGUEMINES (Piscine)
17 octobre 2020	METZ (Piscine Lothaire)
14 et 15 novembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports et Piscine du Lido)
21 novembre 2020	SARREGUEMINES (Piscine)
28 novembre 2020	SARREGUEMINES (Piscine)
5 décembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports et Piscine du Lido)
12 décembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports)
19 décembre 2020	TOMBLAINE (Maison Régionale des Sports)

BPJEPS AAN



Brevet Fédéral 3^{ème} degré
(dispense des UC 1-3-4)

